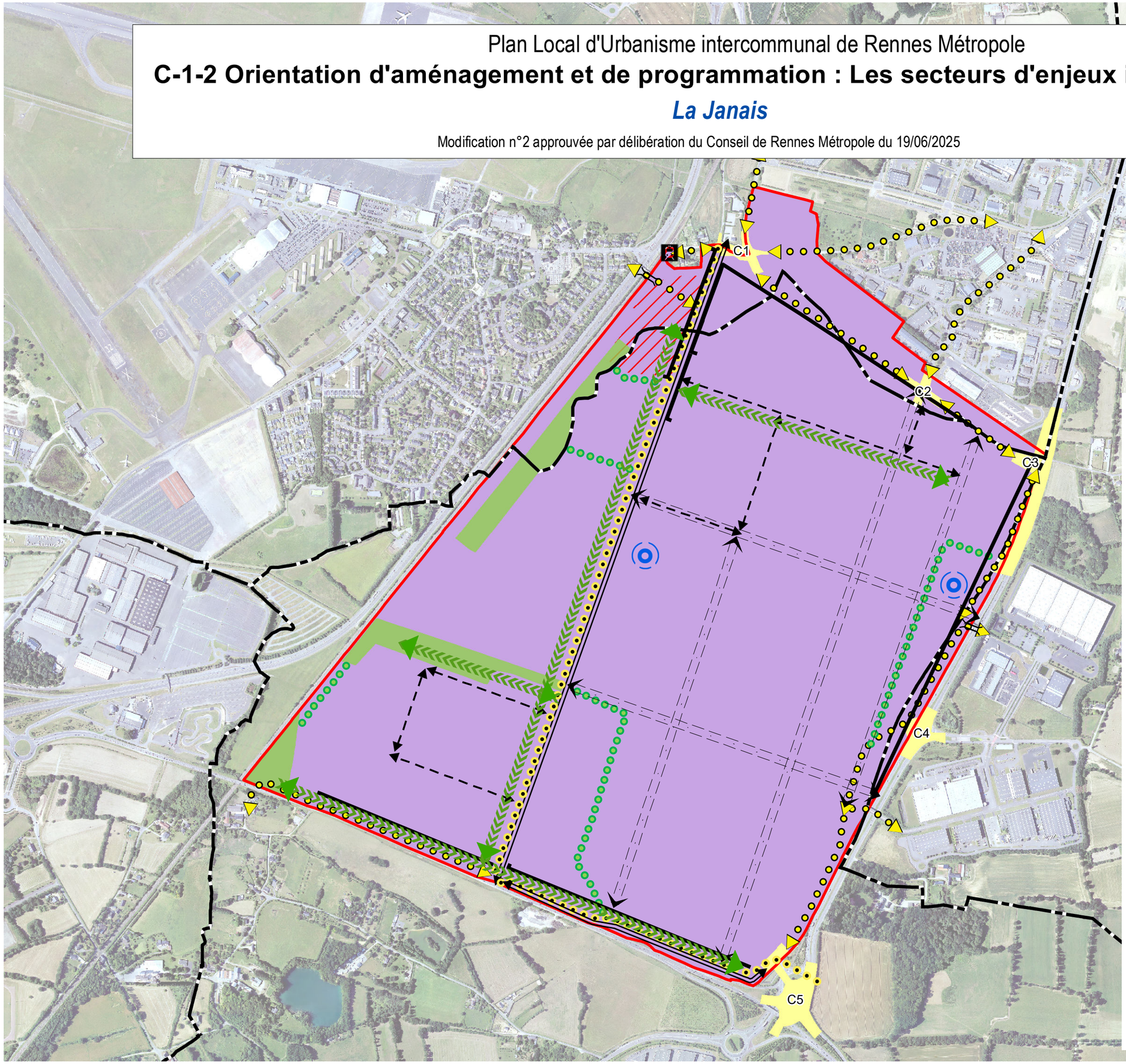
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole

C-1-2 Orientation d'aménagement et de programmation : Les secteurs d'enjeux intercommunaux

La Janais

Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/06/2025



Principales affectations (à conforter ou à créer)

- Espace public de type voirie à aménager/requalifier
- Secteur urbain mixte à créer ou à conforter
- Dominante activité à créer ou à conforter
- Secteur privilégié d'implantation d'offre de restauration et de services
- Pôle de services

Principes de composition urbaine et paysagère (à conforter ou à créer)

- Principe de continuité écologique à préserver ou à créer
- Espace vert ou naturel
- Haies à préserver ou à créer
- Façade urbaine structurée ou à structurer
- Axe de composition

Principes de déplacement (à conforter ou à créer)

- Franchissement à conforter
- Gare, halte ferroviaire
- Voie structurante existante ou à créer
- Voie de desserte existante ou à créer
- Principe de continuité voirie à créer
- Cheminements piétons et/ou cycles existants, à aménager ou à conforter
- Principe de continuité piétonne et/ou cycle à créer

- Limite communale
- Périmètre de l'OAP

Sources : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) juin 2025 ; ©Mégalis Bretagne et Collectivités Territoriales Bretonnes Orthophotographie, 2017

Réalisation : ©Rennes Métropole (DAUH/SPEU) juin 2025

Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1

Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

N

0 50 100 200 m.

Rennes Métropole